MAIRIE DE PANNESSIERES

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU Jeudi 29 octobre 2026 à 20h00

Présents : Arnaud Bois, Florian Chalumeau, Christophe Charlot, Elodie Clerc, Natacha Collard, Victor Compagnon, Anne Lambermont-Ford, Pascal Putod, Catherine Puyfagès, Thomas Roussé.

Secrétaire : Christophe Charlot

Le compte-rendu de la séance du 3 septembre est adopté à l'unanimité des présents.

Il est décidé de se retrouver le premier jeudi de chaque mois à 20h30 afin d'échanger sur l'actualité communale, les comptes-rendus des commissions et des sujets divers sans qu'il soit besoin de convocation. Celle-ci ne sera faite qu'en cas de conseil.

Le maire propose que les conseillers ayant participé à des commissions fassent un compte-rendu au conseil.

ECLA / Transports et mobilités douces Représentant Christophe Charlot

- Succès des vélos en location : le parc est passé de 20 à 40 et il y a une liste d'attente. Le tarif est de 120 euros pour trois mois et 240 euros pour six mois.
- Aide à l'achat d'un vélo électrique : entre 100 et 500 euros selon un barême de revenus.
- Projets de développement de co-voiturage, pistes cyclables.
- Demande des Elus pour une amélioration des liaisons en bus Lons/Dole

SYCOPAL Représentant Elodie Clerc

- La Chambre régionale de la Cour des Comptes a pointé des irrégularités (marchés publics, statuts du syndicat, mise à disposition de personnel par le CCAS de Lons avec un recours à des CDD non conformes). Un cabinet d'audit sera missionné pour la mise en conformité.
- Révision des tarifs : une hausse de 5% est envisagé sur le prix du repas scolaire. Une réflexion est également en cours pour les zones tarifaires.
- A partir du 1er novembre, les livraisons de repas personnes âgées seront regroupées : Lundi (lundi et mardi) Vendredi (vendredi et week-end).
- Livraisons en triporteur (association AIR : 60 repas par jour).
- Repas de Noël senior : 17 euros
- Résultat financier : excédent de 3 millions d'euros.

Syndicat de l'eau L'heute la Roche représentant Pascal Putod

Réseau 206 km avec 4269 compteurs et 674 347 m3 par an.

Niveau des réservoirs très bas depuis l'été dernier. Des camions ont du ravitailler certaines communes.

Fuites : 1,38m3 par km et par jour.

Nombreuses fuites à Pannessières dans le haut du village (Badoulières). Des travaux seront programmés ultérieurement.

PLUI Représentant Anne Lambermont-Ford

- Finalisation prévue pour mars 2027. Il sera ensuite procédé aux enquêtes publiques et aux examens de conformité. Entrée en vigueur prévue pour le printemps 2028.
- Les discussions en cours portent sur les différents zonages et les prescriptions à l'intérieur de ceux-ci (superficie, hauteur, couleur, nature des toits, etc…)
- Le maire revient sur la parcelle AL 40 que le propriétaire envisage de transformer en zone de stockage de voiture. Ce terrain est situé en zone agricole et donc non constructible. Victor Compagnon se chargera de contacter la SAFER pour savoir pourquoi elle n'est pas intervenue dans la vente ainsi que pour confirmer l'impossibilité de l'usage envisagé. Le maire propose de profiter du PLUI pour demander d'inscrire ce terrain en parcelle réservée afin de disposer d'un droit de préemption en cas de revente. **La délibération est prise à l'unanimité.**

Délibération : nomination d'un titulaire et d'un suppléant à la CLECT

Titulaire : Elodie Clerc

Suppléant : Anne Lambermont-Ford

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération : nomination d'un titulaire et d'un suppléant à la commission « Développement Economique » ECLA

Titulaire : Thomas Roussé

Suppléant : Natacha Colard

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération modificative du budget :

Il est proposé de verser des indemnités kilométriques aux conseillers représentant la commune au sein des diverses commissions et des syndicats à l'exclusion du maire et des adjoints dont les frais sont déjà inclus dans les indemnités de fonction.

Les indemnités des élus ayant été augmentées par rapport à l'ancien mandat, il est prévu de passer une DM pour couvrir cette augmentation et les indemnités kilométriques.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération pour le choix des modalités de publication des actes de la commune :

La commune fait le choix de publier les actes sur papier plutôt que sur support électronique. Néanmoins dans un souci de transparence les comptes-rendus des conseils municipaux seront publiés sur le site internet de la mairie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération portant sur la publicité

Le maire rappelle que la commune a tenu à conserver les pouvoirs de police en matière de publicité. Il est décidé de refuser les panneaux publicitaires fixes dans le centre ancien du village, sur les

bâtiments anciens traditionnels et en entrée et sortie de village. Les panneaux temporaires sont licites sous réserve d'accord de la Mairie et de location éventuelle d'un emplacement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération portant sur le stationnement et les parkings.

Aucune place ne peut être réservée nominativement dans l'espace public à l'exception de l'emplacement pour le personnel de la mairie. Le stationnement devant chez soi sur le domaine public est autorisé à la condition de ne pas gêner le passage des autres usagers que ce soit à pied, en vélo ou en voiture.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Proposition d'achat de terrain à la commune.

Après débat et consultations des divers documents techniques, le conseil décide de reporter sa décision afin d'approfondir la réflexion et d'examiner les diverses implications juridiques et sur le voisinage.

Questions diverses

Benoît Rampant, notre agent technique, doit renouveler son habilitation pour le déneigement et le broyage. La commune financera sa formation.

L'agent d'entretien devant prendre sa retraite à la fin de l'année. Une candidate sera reçue prochainement.

Arbres dangereux en bordure de route à la Cruxelle. Le propriétaire s'engage à les abattre. Les câbles d'éclairage public endommagés seront réparés dès que les arbres auront été évacués.

Pont du chemin de fer à la Lième : la barrière de remplacement est faite, l'artisan recherche une boule décorative pour remplacer celle qui manque. Il est convenu que s'il ne trouve pas rapidement, il est plus important d'installer la barrière sans attendre la boule manquante.

La séance est levée à 22h25

Le secrétaire

Christophe Charlot

Le Maire

Anne Lambermont-Ford